

## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL ROBINSONS – SITE DE CHATONNAY – 3/12 ANS

### INFORMATIONS FAMILLES HIVER 2025

Directrice	DURANTON Emilie	06.79.97.78.58 <a href="mailto:robinsons@bievre-isere.com">robinsons@bievre-isere.com</a>
Guichet unique	04.74.20.88.71 <a href="mailto:enfance.jeunesse@bievre-isere.com">enfance.jeunesse@bievre-isere.com</a>	
Adresse du site	Accueil de Loisirs ROBINSONS Maison de l'enfance Place de l'église 38440 CHATONNAY	

### Informations générales pour la période :




- **Horaires** : Arrivée le matin de 8h00 à 9h00 (Possibilité de 7h30 à 8h00 sur inscription préalable). Départ du soir entre 17h00 à 18h00 (Possibilité de 18h00 à 18h30 sur inscription préalable).
- **Pour tous** : prévoir une tenue adaptée et adéquate pour les activités quotidiennes : baskets / tenue de sport. **Ne pas mettre aux enfants de tenue neuve**  
Prévoir un **sac à dos POUR CHAQUE ENFANT** contenant une **gourde NOMINATIVE** / une **tenue de pluie** / des **vêtements de rechange** (merci de marquer les affaires au nom et au prénom de l'enfant) : **nous n'avons pas d'affaires de rechanges sur le site.**
- **Pour les - de 6 ans** : fournir pour les enfants faisant la sieste, le nécessaire : coussin / doudou / couverture (**merci de marquer les affaires ET le sac au nom et au prénom de l'enfant**)
- Les activités sont susceptibles d'être modifiées ou annulées.

### ➤ **Attention, le sens de la navette a changé :**

Navette	Commune	Horaires navette départ matin	Horaires navette soir
<b>St-Jean de Bournay / St-Agnin sur Bion / Chatonnay</b>	Saint-Jean de Bournay : Place du marché (Rue Joseph Chavrier)*	<b>8h</b>	<b>18h</b>
	Saint-Agnin sur Bion (école)	<b>8h20</b>	<b>17h40</b>

\*Possibilité d'accueil à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 (péri-loisirs sur inscriptions de 7h30 à 8h et de 18h à 18h30)

**ATTENTION : Le lundi matin, le départ de Saint-Jean se fera sur le parking d'Intermarché**

	Thème	Infos pratiques
Semaine 1 du 24 au 28 février	 <p><b>Arlequin et son ami Pierrot sont tristes. Le grand défilé de carnaval se prépare mais leurs costumes ont disparu. Comment avouer à leurs amis qu'ils n'ont plus rien comme tenue et que sans ça, le défilé ne pourra pas avoir lieu ? Aidons-les à retrouver leurs costumes et à préparer ce défilé.</b></p> 	<p><b><u>3/5 ans :</u></b></p> <p><u>Lundi 24, mardi 25 et jeudi 27 février :</u> Création de masques vénitiens avec l'intervention de Aux couleurs de la création</p> <p><u>Vendredi 28 février :</u> défilé dans Châtonnay</p> <p><b><u>6/9 ans :</u></b></p> <p><u>Lundi 24, mardi 25 et jeudi 27 février :</u> Création de masques vénitiens avec l'intervention de Aux couleurs de la création</p> <p><u>Jeudi 27 février :</u> Grand jeu avec les passerelles (10-12 ans)</p> <p><u>Vendredi 28 février :</u> défilé dans Châtonnay</p> <p><b><u>10/12 ans :</u></b></p> <p><u>Lundi 24, mardi 25 et jeudi 27 février :</u> Création de masques vénitiens avec l'intervention de Aux couleurs de la création</p> <p><u>Jeudi 27 février :</u> Grand jeu avec les 6-9 ans</p> <p><u>Vendredi 28 février :</u> défilé dans Châtonnay</p>
	<p><b>Semaine 2 du 03 au 07 mars</b></p> <p><b>Le centre de loisirs des Robinsons fait son show. Tout au long de la semaine, viens créer ce spectacle de danse</b></p> 	<p><b><u>Pour tous :</u></b></p> <p><u>Du lundi 3/03 au vendredi 7/03 :</u> Intervention de l'intervenante danse pour créer le spectacle de danse du vendredi</p> <p><u>07/03 :</u> spectacle : les familles sont conviés à la salle des fêtes de Châtonnay (à confirmer).</p>

En fonction des contraintes, Bièvre Isère communauté peut modifier le programme.

## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL ROBINSONS – SITE DE CHATONNAY – 3/12 ANS

### FICHE D'INSCRIPTION HIVER 2025

NOM :	PRENOM :
AGE :	TEL D'URGENCE :

Semaine 1 du 24 au 28 février	TRANSPORT MATIN	Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	JOURNEE 8h-9h/17h-18h	Péri-loisirs SOIR 18h-18h30	TRANSPORT SOIR
	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay: Place du marché (Rue Joseph Chavrier)* : 8h <input type="checkbox"/> St-Agnin sur Bion (école) : 8h20	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay <input type="checkbox"/> Chatonnay		<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay <input type="checkbox"/> Chatonnay	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay <input type="checkbox"/> Chatonnay
<b>Lundi 24</b>	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mardi 25</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 26</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Jeudi 27</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vendredi 28</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Semaine 2 du 03 au 07 mars	TRANSPORT MATIN	Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	JOURNEE 8h-9h/17h-18h	Péri-loisirs SOIR 18h-18h30	TRANSPORT SOIR
	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay: Place du marché (Rue Joseph Chavrier)* : 8h <input type="checkbox"/> St-Agnin sur Bion (école) : 8h20	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay <input type="checkbox"/> Chatonnay		<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay <input type="checkbox"/> Chatonnay	<input type="checkbox"/> St-Jean de Bournay <input type="checkbox"/> Chatonnay
<b>Lundi 03</b>	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mardi 04</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 05</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Jeudi 06</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vendredi 07</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires, le programme peut être modifié.  
Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).

**\* Le lundi matin, le départ de Saint-Jean se fera sur le parking d'Intermarché**

## Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

<b>TARIFS accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans</b>			
<b>Quotient familial en cours</b>	<b>A la journée</b>	<b>Transport matin ou soir</b>	<b>Péri-loisirs demi-heure</b>
0-300	6,80 €	0,65 €	0,50 €
301-500	7,90 €	0,65 €	0,50 €
501-700	9,00 €	1,00 €	0,50 €
701-800	10,10 €	1,00 €	0,60 €
801-1000	11,80 €	1,00 €	0,60 €
1001-1300	13,50 €	1,30 €	0,60 €
1301-1600	15,20 €	1,30 €	0,60 €
1601-1900	16,40 €	1,30 €	0,70 €
1901-2200	17,50 €	1,60 €	0,70 €
2201 et plus	18,60 €	1,60 €	0,70 €

**Impayés** : Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),....., responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.

**Date :**

**Signature du responsable légal :**

*La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.*

*Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.*

*Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique.*

*Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : [rgpd@bievre-isere.com](mailto:rgpd@bievre-isere.com).*